

3J + H
Société civile au capital de cent (100) euros
Siège social : 7 rue Charlot - 75003 Paris
790 893 630 R.C.S. Paris

Procès-verbal des décisions collectives des associés
prises à l'unanimité dans un acte signé par tous les associés

En date du 10 août 2026, à Paris,

Les soussigné·e·s :

Monsieur Julien MORDKOWIEZ, né le 07 mars 1981 à Paris 12ème, de nationalité française, demeurant 24 rue de Saintonge - 75003 Paris, propriétaire de trente-trois (33) parts sociales, associé,

Monsieur Jonathan MORDKOWIEZ LEGRAND, né le 03 octobre 1993 à Paris 10ème, de nationalité française, demeurant 2A Fryer Avenue, Leamington Spa, Warwickshire CV32 6HY, Royaume-Uni, propriétaire de trente-trois (33) parts sociales, associé,

Madame Hanna MORDKOWIEZ, née le 17 mai 2010 à Paris 14ème, de nationalité française, demeurant 7 rue Charlot - 75003 Paris, propriétaire de trente-trois (33) parts sociales, associée,

Monsieur Jean MORDKOWIEZ, né le 27 décembre 1957 à Paris 8ème, de nationalité française, demeurant 7 rue Charlot - 75003 Paris, propriétaire de une (1) part sociale, associé et gérant,

soit l'intégralité des associés de la société 3J + H, Société civile au capital de cent (100) euros, dont le siège social est situé 7 rue Charlot - 75003 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 790 893 630 (la « Société »), représentant ensemble cent (100) parts sur cent (100) parts, soit 100 % du capital et des droits de vote,

réunis sans convocation préalable, tous les associés étant présents ou représentés et exprimant leurs décisions dans un acte signé par tous, ont pris les décisions dont la teneur suit.

FEUILLE DE PRÉSENCE

Associé	Nombre de parts	Voi x
Monsieur Julien MORDKOWIEZ (présent·e)	33	33
Monsieur Jonathan MORDKOWIEZ LEGRAND (présent·e)	33	33

Madame Hanna MORDKOWIEZ (présent·e)	33	33
Monsieur Jean MORDKOWIEZ (présent·e)	1	1
TOTAL	100	100

L'intégralité des associés étant présente ou représentée, les décisions ci-après sont adoptées à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 5 des statuts ;
- Modification de l'article 18 des statuts relatif aux pouvoirs de la Gérance ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION — Transfert du siège social

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 7 rue Charlot - 75003 Paris au **17 rue de Poitou - 75003 Paris**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION — Modification de l'article 18 des statuts (pouvoirs de la Gérance)

Les associés décident de modifier l'article 18 des statuts relatif aux pouvoirs de la Gérance. En conséquence, les stipulations relatives aux pouvoirs de la Gérance sont désormais rédigées comme suit :

La Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la Société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. En cas de pluralité de Gérants, ceux-ci exercent séparément ces pouvoirs, sauf le droit qui appartient à chacun de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue.

En conséquence, et sans qu'il soit besoin d'une autorisation préalable ni d'une ratification postérieure des associés, la Gérance peut notamment, au nom et pour le compte de la Société :

- acquérir, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, tous immeubles et droits immobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, aux prix, charges et conditions qu'elle jugera convenables, et signer à cet effet toutes promesses et offres, tous compromis, tous actes authentiques de réitération et tous documents accessoires ;

- céder, vendre, échanger ou apporter tout ou partie des immeubles et droits immobiliers appartenant à la Société, aux prix, charges et conditions qu'elle jugera convenables, et signer tous actes correspondants ;
- acquérir et céder toute mitoyenneté, stipuler et accepter toutes servitudes, consentir tous baux et tous droits réels ;
- contracter tous emprunts, ouvertures de crédit, prêts relais et concours bancaires de toute nature pour le compte de la Société, quels qu'en soient le montant, la durée et les modalités, en arrêter librement les conditions et souscrire toutes assurances y afférentes ;
- consentir toutes hypothèques, tous privilèges de prêteur de deniers, tous nantissements et toutes autres garanties, réelles ou personnelles, sur les actifs sociaux ; consentir toutes mainlevées, antériorités, subrogations et désistements de tous droits de privilège, d'hypothèque et d'action résolutoire, avec ou sans constatation de paiement.

La Gérance peut, sous sa responsabilité, déléguer à tout associé ou à tout tiers, par mandat spécial et écrit précisant l'opération concernée, tout ou partie des pouvoirs ci-dessus.

La Gérance rend compte de l'usage de ces pouvoirs dans le rapport écrit sur l'activité de la Société soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Conformément à l'article 1849 du Code civil, les clauses limitant les pouvoirs de la Gérance sont inopposables aux tiers.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION — Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés à la société NORGE CONSEIL, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités de publicité, d'enregistrement et de dépôt afférentes aux décisions qui précèdent, auprès du support d'annonces légales, du guichet unique des formalités des entreprises (INPI) et du greffe compétent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés et consigné au registre des décisions de la Société.

Monsieur Julien MORDKOWIEZ

associé

Julien MORDKOWIEZ

✓ Certifié par  youtrust

Monsieur Jonathan MORDKOWIEZ LEGRAND

associé

Jonathan MORDKOWIEZ

✓ Certifié par  youtrust

Madame Hanna MORDKOWIEZ
associée

Jean MORDKOWIEZ

✓ Certifié par  youtrust

Monsieur Jean MORDKOWIEZ
associé et gérant

Jean MORDKOWIEZ

✓ Certifié par  youtrust